

• (8.30 p.m.)

Le sujet est d'importance, non seulement pour la population de l'Ouest canadien, mais pour toute l'économie du pays. Je tiens à me joindre à tous ceux qui, prenant part au débat, se sont opposés à l'imposition du péage et à l'augmentation générale de 10 p. 100 du péage d'écluse, ainsi qu'à la hausse des taux. Le très honorable chef de l'opposition (M. Dieffenbaker) a signalé cet après-midi un aspect très important du débat actuel. En effet, il a signalé à la Chambre que ce débat était nécessaire et que la question d'urgence tenait au fait que le gouvernement actuel, s'il avait été sage, et s'il l'avait voulu, aurait pu approuver ces droits de péage par un décret du conseil. Ainsi, la chose serait passée inaperçue pour tout le monde. Il a été appuyé dans ce sens par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Nous nous sommes rendus utiles, à mon avis, en discutant cette très importante question cet après-midi. Ce qui m'inquiète surtout, c'est que toute augmentation de péage dans la voie maritime atteindra directement et gravement l'économie de tous les agriculteurs de l'Est de la Saskatchewan et du Manitoba. Je signale, comme on l'a fait précédemment, que les habitants de l'Ouest de la Saskatchewan et de l'Alberta ont accès aux ports du Pacifique, ce qui amoindrit l'encombrement, mais nous, de l'Est de la Saskatchewan et du Manitoba, sommes sérieusement atteints par toute nouvelle augmentation des taux. La majoration proposée s'établirait à environ 1¼c. par boisseau de céréales ou, si l'on se fonde sur le transport total du grain, coûterait aux fermiers du pays entre quatre et six millions de dollars par année, selon le rendement annuel. Ajoutons ces quatre ou six millions à la perte subie au cours de la dernière campagne agricole, par suite de la baisse de 12 à 20 p. 100 par boisseau dans le prix du blé, soit environ 75 millions de dollars, et l'on comprendra l'inquiétude des agriculteurs canadiens devant l'indifférence du gouvernement à l'égard de leur bien-être économique.

Comparez la position des cultivateurs en ce qui concerne la majoration du péage avec celle de l'industrie privée. Celle-ci peut ajouter ces frais supplémentaires aux prix de détail, de gros ou de fabrication et les faire payer par le consommateur. Par contre, le cultivateur demeure sans défense et doit subir la baisse de revenu qu'entraîne la majoration

du péage. Il aura ensuite à essayer un autre revers du fait qu'il devra payer l'augmentation du prix aux consommateurs sur les produits expédiés par cette voie maritime.

Le député de Saint-Laurent-Saint-George (M. Turner), l'honorable ministre sans portefeuille, a dit que le très honorable chef de l'opposition avait invoqué un argument spécieux en parlant de l'influence possible des États-Unis dans la décision prise par les administrateurs de la voie maritime de recommander une majoration du péage. L'honorable ministre est le seul orateur à la Chambre aujourd'hui qui semble vouloir provoquer de l'agitation dans le débat. Il n'a pas réussi, je pense, à convaincre aucun député que le très honorable chef de l'opposition apportait un argument spécieux. Il serait préférable que l'honorable ministre ainsi que ses collègues au cabinet prêtent une attention plus grande aux intérêts du Canada en ce qui concerne le développement économique conjoint de nos deux grandes nations.

Jusqu'ici ce débat ne confirme pas l'opinion pessimiste du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), persuadé que le gouvernement acceptera la recommandation de l'Administration de la voie maritime de majorer ses droits de péage de 10 p. 100. La thèse éloquentement soutenue de ce côté-ci de la Chambre et l'opposition vigoureuse des députés ministériels dirigée par le député d'Hamilton-Ouest (M. Macaluso), j'estime que le gouvernement sera forcé de différer toute décision à ce sujet jusqu'à ce que le Parlement ait l'occasion de l'étudier davantage et d'en décider en fin de compte par un vote de la Chambre des communes.

M. Norman Fawcett (Nickel Belt): Après ce qui a été dit aujourd'hui, monsieur l'Orateur, il ne me reste plus, semble-t-il, qu'à expliciter deux points. Il y a d'abord celui que mon chef, le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), a soulevé au sujet de la manutention du minerai de fer. Comme je représente une circonscription du Nord de l'Ontario à laquelle des frais de transport élevés portent déjà atteinte, je me préoccupe beaucoup de tout ce qui pourrait les majorer, si peu que ce soit. Je crois que le député de Burnaby-Coquitlam a mentionné le fait que les mines de fer à rentabilité marginale pourraient se